



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture

Direction de la Coordination des Services de l'Etat
Pôle du Pilotage
des Politiques d'Utilité Publique

**ARRETE 010 DCSE PPPUP n° 07 portant
modification de la commission consultative de
l'environnement de l'aérodrome de MELUN-
VILLAROCHE**

**LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13 , R 571-70 et suivants ;

VU l'arrêté 09 DAI 1 CV n° 016 du 17 décembre 2009 fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Melun-Villaroche ;

VU les propositions des professionnels, des élus concernés par l'aérodrome de Melun Villaroche ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de Seine-et-Marne ;

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté 09 DAI 1 CV n°016 du 17 décembre 2009 est modifié ainsi qu'il suit :

Pour l'exercice des missions définies par les articles L.571-13, R.571-70 et suivants du code de l'environnement, la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de MELUN-VILLAROCHE , présidée par le Préfet ou son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

1. Au titre des professionnels :(10)

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome :

. **Service de la navigation aérienne:**

titulaire : M. Pascal JEANNOTIN
suppléant : M. Jean-Michel FISNE

b) Représentants des usagers de l'aérodrome :

. Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)

titulaire : M. Jacques ABOULIN
suppléant : M. Dominique SIGNOVERT

. SNECMA :

titulaire : M. Alain DESLOGIS
suppléant : M. Christian LUCAN

. Aéro-club de Melun-Villaroche (ACMV)

titulaire : M. Daniel VILBOUX
suppléant : M. Gilles ROUSSEAU

2. Au titre des représentants des collectivités locales :(10)

c) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France :

titulaire : M. Jean-Marc BRULE
suppléant : M. Philippe SAINSARD

Le reste est sans changement.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture , le Directeur de l'aviation civile nord et le Président du Syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et fera l'objet d'un affichage d'un mois dans chacune des mairies concernées.

Mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux à savoir « la République de Seine-et-Marne » et « le Parisien ».

Copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre.

Melun, le 22 septembre 2010
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète,
Chargée de la politique de la ville
et de la cohésion sociale
Monique LETOCART